

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01529

Numéro SIREN : 337 643 795

Nom ou dénomination : CYBERGUN

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt 47824

# Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/47824

Déposant :

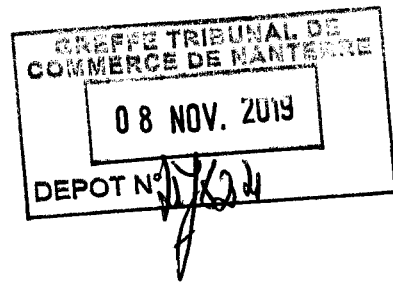
Nom/dénomination : CYBERGUN

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 337 643 795

N° gestion : 2018 B 01529





## **CYBERGUN**

Société Anonyme

40, boulevard Henri Sellier,  
95120 Suresnes - France

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2019



BM&A  
11, rue de Laborde  
75008 PARIS

FITECO  
8, rue Claude Bernard  
BP 30364 - le Coudray  
28007 CHARTRES CEDEX

## CYBERGUN

Société Anonyme  
40, boulevard Henri Sellier,  
95120 Suresnes - France

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

#### 1. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cybergun relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

---

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1 de l'annexe « Risque de liquidité / Continuité d'exploitation », des comptes annuels.

### **4. OBSERVATION**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

- La note 3.2 de l'annexe « Renforcement des fonds propres du Groupe et nouveaux contrats de financement » décrit l'impact dans les comptes du mécanisme d'indemnisation « « penalty cash » du fond ABO lié au contrat de financement obligataire.
- la note 2.1 de l'annexe « Risque de liquidité / Continuité d'exploitation », qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été appliqué pour l'établissement des comptes annuels.

### **5. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### Estimations comptables importantes

- L'annexe des comptes annuels expose dans la note 2.2 « Immobilisations Incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisation, d'évaluation et d'amortissement des licences, dont la valeur nette comptable s'établit à 2 611 991 euros au 31 mars 2019.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 2.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe, au 31 mars 2019, ce poste est principalement composé par :
  - Les titres de participation, dont la valeur nette de provisions est de 773 934 €,
  - Les créances rattachées aux participations évaluées en valeur nette à 211 877 €.

### Règle de continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la troisième partie de ce rapport, la note 2.1 « Risque de liquidité / Continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des éléments et hypothèses justifiant l'application de la règle de continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'application de cette règle, mentionnée ci-dessus, relative à la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **6. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce ou les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

La sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le montant des factures exclues sont relatives à des transactions inter-compagnies du Groupe Cybergun.

**7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**8. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 12 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

BM&A



Eric SEYVOS

FITECO



Guirec LE GOFFIC


# COMPTES ANNUELS

AU

31 MARS 2019

**CYBERGUN SA**  
30 Blvd Henri Sellier, 92150 SURESNES  
Tél: +33 1 42 04 81 00  
R.C.S. NANTERRE B 337 643 795

*Certifié conforme*



	Exercice clos le 31/03/2019			Exercice clos le
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/03/19	31/03/18
Capital souscrit - non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			97 529	
Frais de recherche et de développement	97 529		97 529	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 173 077	2 561 086	2 611 991	2 719 612
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 151 136	1 833 103	318 033	416 547
Autres immobilisations corporelles	399 235	327 574	71 661	13 589
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				3 240
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	9 004 877	8 793 000	211 877	2 237 739
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 328 130	3 554 196	773 934	2 073 934
Autres titres immobilisés				
Prêts				2 350
Autres	191 476		191 476	196 626
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>21 354 707</b>	<b>17 068 958</b>	<b>4 285 749</b>	<b>7 672 885</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 875 146	218 937	3 656 209	4 541 932
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	15 389 019	3 742 675	11 646 344	13 210 563
Autres créances	24 981 302	13 778 502	11 202 800	14 494 065
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	3		3	3
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 562 883		1 562 883	924 258
Charges constatées d'avance	99 603		99 603	90 133
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>45 907 956</b>	<b>17 740 114</b>	<b>28 167 842</b>	<b>33 260 954</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)</b>	<b>1 072 188</b>		<b>1 072 188</b>	<b>1 151 181</b>
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>68 334 851</b>	<b>34 809 073</b>	<b>33 525 780</b>	<b>42 085 019</b>

	Exercice clos le 31/03/19	Exercice clos le 31/03/18
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 571 941	14 391 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	6 658 528	6 683 049
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	105 623	105 623
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	(11 675 084)	(14 765 854)
Résultat de l'exercice	(28 391 661)	(6 760 000)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>(4 730 654)</b>	<b>(345 577)</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 411 527	1 027 625
Provisions pour charges	5 096 999	39 052
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>6 508 526</b>	<b>1 066 677</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 760 000	3 364 924
Autres emprunts obligataires	9 000 000	9 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	142 155	335 063
Emprunts et dettes financières diverses	3 562 019	12 438 968
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	425 972	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 445 580	10 578 611
Dettes fiscales et sociales	937 894	1 318 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 391 796	1 433 663
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	106 069	969 157
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>28 771 484</b>	<b>39 438 494</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION</b>	<b>2 976 423</b>	<b>1 925 426</b>
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>33 525 780</b>	<b>42 085 019</b>

	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises	11 747 244	16 815 005	(5 067 761)	-30%
Production vendue de biens	(63 944)	(96 767)	32 823	34%
Production vendue de services	210 126	168 743	41 384	25%
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	11 893 427	16 886 981	(4 993 554)	-30%
Production stockée				
Production immobilisée	94 829		94 829	
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	526 384	540 901	(14 517)	-3%
Autres produits	114 764	319 018	(204 254)	-64%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>12 629 404</b>	<b>17 746 900</b>	<b>(5 117 496)</b>	<b>-29%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	6 977 250	13 183 304	(6 206 054)	-47%
Variation de stock	907 642	(450 912)	1 358 554	301%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 549	18 804	1 744	9%
Autres achats et charges externes	3 656 080	3 858 661	(202 581)	-5%
Impôts, taxes et versements assimilés	120 732	184 793	(64 060)	-35%
Salaires et traitements	2 113 958	2 772 936	(658 978)	-24%
Charges sociales	993 167	1 188 470	(195 304)	-16%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	227 681	272 551	(44 870)	-16%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	770 898	30 988	739 910	2388%
Dotations aux provisions	551 540	247 214	304 326	123%
Autres charges	828 105	730 715	97 391	13%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>17 167 602</b>	<b>22 037 524</b>	<b>(4 869 922)</b>	<b>-22%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(4 538 198)</b>	<b>(4 290 624)</b>	<b>(247 574)</b>	<b>-6%</b>
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
<b>TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	186 685	86 028	100 657	117%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	242	190	52	28%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	970 710	1 414 289	(443 579)	-31%
Différences positives de change	45 312	3 329	41 983	1261%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 202 949</b>	<b>1 503 836</b>	<b>(300 887)</b>	<b>-20%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 573 959	1 328 169	245 791	19%
Intérêts et charges assimilées	333 780	514 588	(180 807)	-35%
Différences négatives de change	59 443	33 861	25 582	76%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>1 967 182</b>	<b>1 876 617</b>	<b>90 565</b>	<b>5%</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>(764 233)</b>	<b>(372 781)</b>	<b>(391 453)</b>	<b>-105%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)</b>	<b>(5 302 431)</b>	<b>(4 663 405)</b>	<b>(639 027)</b>	<b>-14%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits sur opérations de gestion	211 659	378 046	(166 387)	-44%
Produits sur opérations en capital	900	7 940	(7 040)	-89%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 696 000	(1 696 000)	-100%
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>212 559</b>	<b>2 081 986</b>	<b>(1 869 427)</b>	<b>-90%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges sur opérations de gestion	9 029 714	887 573	8 142 141	917%
Charges sur opérations en capital	1 476	58 302	(56 826)	-97%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (Except.)	14 406 502	3 337 000	11 069 502	332%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>23 437 691</b>	<b>4 282 875</b>	<b>19 154 817</b>	<b>447%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>(23 225 133)</b>	<b>(2 200 889)</b>	<b>(21 024 244)</b>	<b>-955%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>(135 903)</b>	<b>(104 293)</b>	<b>(31 610)</b>	<b>-30%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>14 044 912</b>	<b>21 332 722</b>	<b>(7 287 810)</b>	<b>-34%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>42 436 573</b>	<b>28 092 723</b>	<b>14 343 850</b>	<b>51%</b>
<b>BÉNÉFICE OU PÉRIE</b>	<b>(28 391 661)</b>	<b>(6 760 000)</b>	<b>(21 631 661)</b>	<b>-320%</b>

3

## NOTES ANNEXES

### 1 PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 mars 2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 mars 2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 525 780 €.

Le résultat net comptable est une perte de 28 391 661 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels par référence au règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 Risque de liquidité/Continuité d'exploitation

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

La société a maintenu le niveau de son endettement long terme, 9 M€ d'emprunt obligataire à échéance 2020, aujourd'hui en cours de renégociation.

4

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles ou autre cas « de force majeure », que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence RESTARTED INVESTMENT s'est engagé auprès du Groupe à couvrir le cas échéant les besoins de trésorerie courants sur les douze prochains mois à l'exception de la part relative au paiement des coupons de l'emprunt obligataire faisant à la date de publication de ce rapport l'objet d'une renégociation.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour un minimum de 10 ans. Ils sont ensuite renouvelés pour une nouvelle durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.

Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire / Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

## 2.4 Immobilisations financières

### 2.4.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

### 2.4.2 Autres immobilisations financières

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.

Le risque de non recouvrement des prêts aux sociétés du groupe est estimé à chaque arrêté en fonction, en autres, de la situation des capitaux propres et éventuellement provisionné.

## 2.5 Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

La reprise de la provision sur dépréciation des stocks est liée à la diminution significative des stocks à rotation lente, avec en parallèle une hausse en proportion des stocks dits « current » (pour ces derniers avec bonnes perspectives d'écoulement).

## 2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

## 2.7 Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2019 est de 1.1235 contre 1.2321 au 31 mars 2018.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

## 2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).

## 2.9 Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête)
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière
- tables de mortalités : 00-02
- dates de départ à la retraite ; 63 ans
- taux de progression des salaires (1,00 %)
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : cadre 10% dégressif jusqu'à 50 ans et non cadre 5% dégressif jusqu'à 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 2% ;
- charges patronales : 47%
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

## 2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

## 2.11 Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance

## 2.12 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

## 3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 3.1 Développement des activités militaires

#### Livraison de la Gendarmerie Nationale en répliques d'entraînements

La Gendarmerie Nationale Française a accusé réception en Juillet 2017 des 2 300 répliques d'armes d'entraînement constituant la première phase de son processus d'équipement. Le Groupe CYBERGUN a ainsi reconnu 0,6 M€ de chiffre d'affaires dans le cadre de la commande signée en Novembre 2017. Pour mémoire, les perspectives du marché de la police, de la gendarmerie et des forces armées représentent un marché estimé à plus de 10 M€ sur le marché français.

#### Succès dans la réponse à une appel d'offre lancé par le Ministère français des armés pour l'entraînement des forces

Toujours en lien avec le Ministère français des Armés, le Groupe a également remporté l'intégralité des lots pour lesquels il a concouru dans le cadre des appels d'offres pour l'entraînement des unités. Ce contrat dont le montant global est estimé à environ 2 M€ porte sur la vente de réplique d'armes Airsoft de l'arme de poing PAMAS, du GLOCK 17, de la mini mitrailleuse MINIMI et du fusil d'assaut FAMAS F1. Compte tenu de décalage, le chiffre d'affaire lié à ce contrat sera essentiellement reconnu au titre de l'exercice 2019/20.

#### Partenariat R&D avec un grand manufacturier

Dans la continuité de son annonce de Décembre 2017 concernant le succès de la phase 1 d'un programme de développement en partenariat avec l'un des principaux fabricants mondiaux d'armes, le Groupe CYBERGUN a finalisé la phase 2 de ce programme visant à permettre la mise en production de ce projet innovant. Le contrat cadre en cours de négociation qui découle de la validation cette étape significative devrait permettre au Groupe de générer des revenus estimés à plusieurs millions d'euros sur une durée d'environ 10 ans. En complément de cela, le groupe CYBERGUN s'est vu octroyer en novembre 2018, l'autorisation de fabrication, de commerce et d'intermédiation d'armes, d'éléments d'armes et de munitions de catégorie B par le Ministère français de l'intérieur. L'attribution de cette autorisation constitue une nouvelle étape clé dans le développement des activités militaires du Groupe

#### Mission de conseil et d'accompagnement auprès d'un acteur significatif de l'armement mondial

Bénéficiant de l'obtention de cette autorisation, le Groupe s'est également engagé en janvier 2019 dans une mission de conseil et d'accompagnement d'un second grand manufacturier dans le cadre d'un appel d'offre visant à remplacer toutes les armes de poing de l'Armée française. En cas de succès, l'accord prévoit une rémunération, au pourcentage sur la vente des produits manufacturés, estimée à l'heure actuelle à plusieurs millions d'euros.

### **3.2 Renforcement des fonds propres du Groupe et nouveaux contrats de financements**

#### Augmentation de capital avec maintien du DPS

Le Groupe CYBERGUN a initié le 28 juin 2018 une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un document de référence et d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 27 Juin 2018. Témoignant de leur soutien au Groupe, l'actionnaire principale ainsi que le management de la société ont été les plus gros souscripteurs de l'opération via des conversions significatives de compte courant en actions. A l'issue de la livraison des actions le 23 Juillet 2018, la société a constaté l'émission de 11 547 424 actions nouvelle pour un montant de plus de 10 M€ hors primes d'émission. Cette augmentation de capital a notamment permis de poursuivre le désendettement du Groupe et de le doter de ressources additionnelles en vue de financer son développement.

#### Nouveaux contrats de financements obligataires convertibles en actions conclus au cours de l'exercice

Toujours dans l'optique de financer son retournement, le Groupe CYBERGUN a conclu auprès de plusieurs partenaires financiers.

- (i) Le 31 mai 2018, la direction a souscrit une ligne d'obligations convertibles auprès de son partenaire YA GLOBAL MASTER SPV LTD, représentée par sa société de gestion YORKVILLE ADVISORS GLOBAL, LP, et mettant ainsi à disposition du Groupe une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 millions d'euros sur 24 mois. Ce contrat a été tiré à hauteur de 1 M€ et clôturé fin janvier 2019.

- (ii) Le 26 février 2019, dans le cadre d'un accord global prévoyant la résolution d'anciens litiges (cf. *paragraphe suivant*), la direction a conclu avec la société PRODUCTION POOL un contrat de financement de 0,6 M€ par émission d'obligations convertibles. A la clôture de l'exercice, ce contrat a été tiré à hauteur de 0,1 M€.
- (iii) Le 30 janvier 2019, usant de la résolution 18 de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 25 septembre 2018, la direction du Groupe a conclu avec le fond d'investissement EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES SECURITIZATION FUND membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN (ABO), un contrat de financement obligataire d'un montant nominal de 8 M€ en lieu et place du contrat de financement YORKVILLE. A la clôture de l'exercice, ce contrat a été tiré à hauteur de 5,5 M€ et été principalement été utilisé afin de financer le plan de développement de l'activité.

A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

#### Renforcement des fonds propres du Groupe

Les différentes opérations de financement du Groupe intervenues au cours de la période ont notamment eu pour conséquence un renforcement des fonds propres du Groupe. Ainsi sur l'exercice 2018/19, le Groupe CYBERGUN a renforcé son capital social de 14,2 M€ à travers l'émission de 35 406 926 actions nouvelles provenant essentiellement des opérations de conversion d'emprunts obligataires.

Le contrat avec ABO prévoit la possibilité pour le porteur lorsque le prix de conversion devient inférieur au nominal des actions de demander le remboursement de tout ou partie des obligations qu'il détient en trésorerie. Dans le cas où le remboursement en trésorerie ne serait pas demandé, l'émission de nouvelles actions ne pouvant se faire à un cours inférieur au nominal (0,14 € dans le cas de CYBERGUN), le contrat prévoit un mécanisme d'indemnisation pour EHGO qui reçoit alors un paiement complémentaire soit en espèces, soit en actions, à la main de CYBERGUN.

A la clôture, le montant de l'indemnisation (cash penalties), rémunéré en actions, s'élève à 7,7 M€ enregistré dans les comptes sociaux en charges exceptionnelles (contrepartie capital social). Un montant de 5 M€ est également enregistré en provision pour risques et charge, dans les comptes sociaux, correspondant aux penaltys cash en lien avec les montants tirés à la clôture et non converties en capital.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, l'indemnisation est annulée du compte de résultat et enregistrée en moins des capitaux propres (application IFRS 9 et IAS 32) dans un compte de réserve (impact de -7,7 M€). La provision pour risque « cash penalties » de 5 M€ liée aux conversions post-clôture des montants tirés a été annulée dans les comptes consolidés en normes IFRS.

A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

### 3.3 Retournement sur le marché de l'airsoft civil

#### Fin de litige liées aux investissements dans les jeux vidéo

Le 26 février 2019, CYBERGUN a annoncé la fin de plusieurs litiges en France et aux Etats-Unis, nés de décisions prises par l'ancienne Direction de l'entreprise d'investir dans le domaine des jeux vidéo. CYBERGUN met ainsi un terme à une « aventure » qui aura coutée à minima 15 M€ de pertes cumulées au cours des 8 dernières années et s'assure une économie de frais juridiques de l'ordre de 100 K€ en année pleine. Cet accord se traduit notamment par :

- (i) L'ouverture d'une nouvelle ligne de financement de 0,6 M€ (Cf. § « Nouveaux contrats de financements obligataires convertibles en actions conclus au cours de l'exercice »)
- (ii) La cession de la société ONLINE WARMONGERS pour 1\$ symbolique à la société Production Pool.

Bien qu'un dénouement favorable de l'action en justice initiée par la société ait toujours été le scénario le plus probable, le management a préféré opter pour un dénouement rapide et « amiable » du litige afin d'éviter :

- (i) D'avoir à supporter des montants d'honoraires juridiques importants (estimés à 0,7 M€) qui viendraient pénaliser la trésorerie disponible ;
- (ii) De s'exposer à un difficile recouvrement auprès de la partie adverse d'une décision de justice donnant raison aux demandes de la société CYBERGUN.

### 3.4 Dotation et reprise de provision pour pertes dans certaines filiales

Cybergun SA a provisionné la créance client Cybergun Italie pour un montant de 335 000 euros.

Une provision pour dépréciation du prêt accordé à la société Cybergun International a été comptabilisée pour 237 000 euros.

Une provision pour dépréciation du compte courant de la Cybergun International a été comptabilisée pour un montant de 293 000 euros.

Une provision pour dépréciation du compte courant de la société TG HK a été comptabilisée pour un montant de 7 871 502 euros.

Une provision pour dépréciation du compte courant et du compte de la société CYB HK a été comptabilisée pour un montant de 130 000 euros.

Une provision pour dépréciation du compte courant de la société DOLOMEDE a été comptabilisée pour un montant de 100 000 euros.

Une provision pour dépréciation du compte courant de la société TON MARQUAGE a été comptabilisée pour un montant de 400 000 euros.

Une provision pour dépréciation des titres OPEN SPACE a été comptabilisée pour un montant de 300 000 euros.

12

Une provision pour dépréciation des titres TON MARQUAGE a été comptabilisée pour un montant de 500 000 euros.

Une reprise de provision des intérêts courus sur le prêt accordé à la société TG UK a été comptabilisée pour un montant de 296 640,64 euros.

Compte tenu de leurs montants, les provisions pour dépréciations des comptes des filiales de cet exercice ont été portées en charges exceptionnelles.

## 4 EVENEMENTS POST CLOTURE

### 4.1.1 Ouverture d'une opération de renégociation de la dette obligataire

CYBERGUN a annoncé début juillet un projet de renégociation de sa dette obligataire à échéance octobre 2020.

Si le retournement est en bonne voie au plan opérationnel avec des perspectives sérieuses, il doit encore être stabilisé au plan financier afin de supporter les investissements nécessaires au cours des prochaines années, pour mener à bien le développement du département militaire (environ 1 MEUR par an sur les 3 prochains exercices en R&D) et soutenir la politique d'innovation sur le marché civil très fortement sensible aux nouveautés.

Dans le même temps, CYBERGUN doit composer avec des moyens de financement limités sans recours possible aux crédits classiques. Elle ne peut compter que sur le soutien de ses actionnaires de référence (8 MEUR d'apports en comptes courants depuis 2014 pour lesquels les intérêts estimés à 0,6 M€ ont été régulièrement abandonnés avec clause de retour à meilleur fortune) ou sur des instruments financiers dilutifs et par nature limités dans le temps.

Afin de retrouver un accès aux crédits bancaires et résoudre durablement la question de son financement, CYBERGUN doit finaliser le rééquilibrage de son bilan encore aujourd'hui pénalisé par la dette obligataire non convertible (9 MEUR en principal à échéance octobre 2020 avec des coupons annuels de 5% en 2019 et de 10% en 2020), émise en octobre 2010 par l'ancienne équipe de CYBERGUN.

CYBERGUN a ainsi convoqué les porteurs d'obligations « CYBO » en Assemblée Générale le 16 juillet 2019 sur 1ère convocation et le 29 juillet 2019 sur 2ème convocation afin de soumettre un projet de renégociation de sa dette obligataire.

Si, en l'état et vu le court calendrier fixé, ces propositions n'ont pas été acceptées par les obligataires présents ou représentés, chacun a pu mesurer les enjeux pour CYBERGUN liés à cette renégociation.

CYBERGUN rappelle que, dans un souci d'anticipation et de bonne gouvernance, la société a souhaité aborder le sujet du remboursement de la dette obligataire bien en amont de la maturité de cette dernière (octobre 2020) afin que les discussions avec les obligataires puissent avoir lieu sereinement et que la décision qui sera prise puisse emporter le plus de voix possible.

Dans ce contexte, la société a décidé de convoquer une nouvelle Assemblée Générale des obligataires à la rentrée, afin que ceux-ci puissent se prononcer à la lumière des comptes annuels 2018 publiés ce jour. Cette Assemblée devrait se tenir le 18 septembre 2019 à 14h30, au siège de la société.

#### 4.1.2 Extinction de la ligne de financement Alpha Blue Ocean (ABO) et renforcement des fonds propres

Depuis le 27 juin 2019, date de la dernière opération de conversion du partenaire ABO, la ligne de financement par OCEANes d'un montant nominal de 8 M€ souscrite par le Groupe fin janvier 2019 s'est éteinte. Pour mémoire, à la clôture de mars 2019, le groupe portait encore en emprunt obligataire 1,6 M€ d'OCEANes non converties.

Les tirage et conversions sur OCEANes ABO intervenues post clôture ont eu pour conséquence un renforcement du capital social de 19,6 M€ via l'émission de 35 588 186 actions nouvelles. Ce montant de 19.6 M€ se décompose entre 4 M€ de versements et de 15,6 M€ de « cash penalties » dont 5 M€ déjà provisionnés au 31 mars 2019. Concernant les 4 M€, 1.6 M€ avaient déjà été tirés sur l'exercice du 31 mars 2019. A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

#### 4.1.3 Signature d'un contrat de distribution significatif aux Etats Unis

CYBERGUN a accordé à la société américaine EVIKE.COM la distribution exclusive de l'ensemble de sa gamme de produits d'Airsoft hors clients « chain store » et militaires. EVIKE.COM s'est ainsi engagé sur un volume d'affaire de 5 M\$ d'achats sur la première année et une croissance d'au moins 5% par an sur 5 ans. Il s'agit donc pour le Groupe d'un contrat générant près de 30 M\$ de chiffre d'affaires sur les 5 prochaines années.

Par ailleurs, la société s'est également engagée à reprendre les effectifs de CYBERGUN aux Etats Unis hors personnel affecté à l'activité « chain store » et prendre à sa charge une partie du bail relatif à l'entrepôt de Dallas. Cet accord devrait permettre d'alléger d'environ 60% les coûts fixes de la structure sur place, soit environ 500 K\$ par an.

## 5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 5.1 Immobilisations brutes

Les immobilisations brutes au 31 mars 2019, se décomposent comme suit :

Actif immobilisé valeurs brutes	31/03/18	Augmentation	Diminution	31/03/19
Immobilisations incorporelles	5 182 325	97 529		5 279 854
Immobilisations corporelles	2 474 214	80 194	4 037	2 550 370
Immobilisations financières	16 117 486	925 712	3 518 715	13 524 483
<b>TOTAL</b>	<b>23 774 025</b>	<b>1 103 435</b>	<b>3 522 752</b>	<b>21 354 707</b>

### 5.2 Amortissements et provisions d'actif

Les amortissements et provisions sur les actifs immobilisés au 31 mars 2019, se décomposent comme suit :

Amortissements et provisions	31/03/18	Augmentation	Diminution	31/03/19
Immobilisations incorporelles	2 453 464	107 621		2 561 085
Immobilisations corporelles	2 040 838	120 060	221	2 160 677
Immobilisations financières	11 606 837	1 037 000	296 641	12 347 196
<b>TOTAL</b>	<b>16 101 139</b>	<b>1 264 681</b>	<b>296 862</b>	<b>17 068 958</b>

### 5.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortis.	Valeur nette	Mode/Durée
Frais de recherche et de développement	97 529		97 529	Linéaire 5 ans
Concessions, brevets et assimilés	251 182	236 185	14 997	Linéaire 10 ans
Logiciels	64 395	64 395	-	Linéaire 1 an
Licences et marques	4 857 500	2 260 505	2 596 995	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. Incorporelles	9 248		9 248	Non amortissable
Installations techniques	9 217	5 132	4 085	Linéaire 5 ans
Moules	2 141 919	1 827 971	313 948	Linéaire 10 ans
Agencements	54 237	4 532	49 705	Linéaire 5 à 10 ans
Installation vidéo-surveillance	-	-	-	Linéaire 8 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	-	Linéaire 8 ans
Mat. De transport	92 042	90 690	1 352	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. De bureau et informatique	197 181	178 846	18 335	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	8 501	6 232	2 269	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/ immo. Corporelles	-	-	-	Non amortissable
Acompte versé s/ immo. Incorporelles	-	-	-	Non amortissable
<b>TOTAL</b>	<b>7 830 225</b>	<b>4 721 762</b>	<b>3 108 463</b>	

#### 5.4 Etat des créances

Montants exprimés en euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	9 004 877		9 004 877
Prêts accordés au personnel	-	-	
Dépôts et cautionnements	191 476		191 476
<b>Sous total créances Immobilisées</b>	<b>9 196 353</b>	-	<b>9 196 353</b>
Clients douteux	1 169 924	1 169 924	
Autres créances clients	14 219 095	14 219 095	
Personnel et comptes rattachés	640		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-		
Etat - impôt s/les bénéfiques	262 341	262 341	
Etat - taxe s/la valeur ajoutée	137 572	137 572	
Divers	-	-	
Groupe et associés	23 475 556		23 475 556
Débiteurs divers	1 105 130	1 105 130	
Charges constatées d'avance	99 603	99 603	
<b>Sous total créances de l'actif circulant</b>	<b>40 469 861</b>	<b>16 993 665</b>	<b>23 475 556</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 666 214</b>	<b>16 993 665</b>	<b>32 671 909</b>

#### 5.5 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions	31/03/18	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/03/2019
stock et en-cours	240 856		21 919		218 937
Créances Clients	2 756 667	1 067 020	81 012		3 742 675
Dépréciation des c/c Intragroupe	4 984 000	1 653 000			6 637 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 981 523</b>	<b>2 720 020</b>	<b>102 931</b>		<b>10 598 612</b>

#### 5.6 Produits à recevoir par postes du bilan

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	620 293
Clients et comptes rattachés	158 315
Autres créances	63
Organismes sociaux	-
Disponibilités	-
<b>TOTAL</b>	<b>778 671</b>

## 5.7 Valeurs mobilières de placement

Montants exprimés en euros		31/03/2019		
Titres	Quantité	Coûts historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins values
Actions propres	-	-	-	-
SICAV	-	3	3	-
Obligations cotées	-	-	-	-
Obligations - Coupons courus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>3</b>	<b>3</b>	-

Montants exprimés en euros		31/03/2018		
Titres	Quantité	Coûts historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins values
Actions propres	-	-	-	-
SICAV	-	3	3	-
Obligations cotées	-	-	-	-
Obligations - Coupons courus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>3</b>	<b>3</b>	-

## 5.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour 99 603 euros ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 6.1 Capital social

Mouvements des titres	Total Nbre d'actions	Capital social (En €)
Titres en début d'exercice	16 542 057	14 391 606
Augmentation de capital - conversion d'obligations Yorkville	1 149 423	999 998
Augmentation de capital - conversion d'obligations ABO	21 129 014	11 620 958
Augmentation de capital - conversion d'obligations Production Pool	36 363	20 000
Augmentation de capital - conversion d'OC	1 379 310	1 200 000
Augmentation de capital - conversion BSAR	161	140
Augmentation de capital en numéraire	789 997	687 297
Réduction de Capital		(9 850 770)
Augmentation de capital - compensation de créances	10 922 658	9 502 712
<b>TOTAL</b>	<b>51 948 983</b>	<b>28 571 941</b>

## 6.2 Variations des capitaux propres

Montants exprimés en euros

	Solde au 31/03/2018 avant affectation	variation augmentation	variation diminution	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2019 avant affectation
Capital	14 391 606	24 031 105	9 850 770				28 571 941
Prime d'émission	6 683 048	115 479	139 999				6 658 528
Réserve légale	105 623						105 623
Autres réserves							
Report à nouveau	(14 765 854)		9 850 770	(6 760 000)			(11 675 084)
Résultat N-1	(6 760 000)			6 760 000			
Résultat de l'exercice						(28 391 661)	(28 391 661)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(345 577)</b>	<b>24 146 584</b>	<b>19 841 540</b>			<b>(28 391 661)</b>	<b>(4 730 654)</b>

## 6.3 Provisions pour risques et charges

Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/03/2018	Augmentation	reprises utilisées	reprises non utilisées	31/03/2019
Prov pour perte sur instrument de couverture					
Prov litige salarié	208 025	32 500	184 751		55 774
Prov douane slovaquie bratislava	41 094	41 094			82 188
Prov exceptionnelles litige	-				-
Prov litige caution bancaire	-				-
Prov Luke Nash	51 434				51 434
Prov Eric Gruau	7 500		7 500		-
Prov Del Corpo	31 805		11 500		20 305
Prov PICADO		1 515			1 515
Prov Contrôle fiscal		358 484			358 484
Prov AMF		100 000	45 833		54 167
PIDR	39 052	17 947			56 999
Provisions SAV	13 700				13 700
Provision Cash Penalties ABO		5 040 000			5 040 000
Provisions perte de change	674 066	773 959	674 066		773 959
<b>TOTAL</b>	<b>1 066 676</b>	<b>6 365 508</b>	<b>923 650</b>		<b>6 508 526</b>

#### 6.4 Etat des dettes

Montants exprimés en euros

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et avance en devises	-	-		
Emprunt obligataire convertible	1 760 000	1 760 000		
Emprunt obligataire	9 000 000		9 000 000	
Emprunts bancaires	142 154	98 451	43 703	
Fournisseurs	11 445 580	11 445 580		
Dettes fiscales & sociales	937 894	937 894		
Compte courants des sociétés du Groupe	3 562 019			3 562 019
Autres dettes	1 817 768			
Produits constatés d'avance	106 069	106 069		
<b>TOTAL</b>	<b>28 771 484</b>	<b>14 347 994</b>	<b>9 043 703</b>	<b>3 562 019</b>

#### 6.5 Dettes auprès des établissements de crédit

Montants exprimés en euros

	31/03/2018	Augmentation	Remboursement	31/03/2019
Emprunts bancaires LMT	202 546		71 438	131 107
Intérêts courus	6 916	11 370	7 240	11 046
<b>TOTAL</b>	<b>209 462</b>	<b>11 370</b>	<b>78 678</b>	<b>142 153</b>

#### 6.6 Dettes représentées par des effets de commerce

Montants exprimés en euros

Origine des effets de commerce	Montant
Fournisseurs et assimilés	728 572
<b>TOTAL</b>	<b>728 572</b>

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.

## 6.7 Charges à payer par postes du bilan

Montants exprimés en euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes financières diverses	401 754
Fournisseurs	676 878
Dettes fiscales & sociales	520 133
Autres dettes	1 132 433
<b>TOTAL</b>	<b>2 731 198</b>

## 7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Montants exprimés en euros

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Montant HT
	31/03/19	31/03/18
Vente de marchandises hors Union Européenne	1 778 011	6 358 813
Vente de marchandises France	5 524 524	5 469 599
Vente de marchandises Union Européenne	4 380 765	4 889 826
Redevances sous-licences	8 559	63 337
Prestations de services Export	205 275	
Prestations de services France	-	
Autres activités annexes France	826	13 639
Autres activités annexes Export	(4 533)	91 767
<b>TOTAL</b>	<b>11 893 427</b>	<b>16 886 981</b>

## 7.2 Résultat d'exploitation

### 7.2.1 Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

Montants exprimés en euros

	Montant
Reprises provision pour risques et charges	249 584
Reprises provision dépréciation des stocks	60 797
Reprises provision pour clients douteux	81 012
Transferts de charges d'exploitation - divers	20 041
Transferts de charges d'exploitation - refacturat <sup>o</sup> honos aux filiales	114 950
<b>TOTAL</b>	<b>526 384</b>

### 7.2.2 Autres achats et charges externes

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/03/2019	31/03/2018
Achats consommables	107 939	102 237
Sous traitance	446 218	239 560
Location du matériel	32 433	41 200
Location et charges immobilières	207 725	278 116
Entretien du matériel	49 238	104 916
Assurances	97 377	142 712
Frais d'études et de recherches	13 412	26 301
Personnel intérimaire	35 628	72 864
Commissions versées	615 903	414 500
Honoraires	682 269	1 117 321
Frais de publicité et de communication financière	406 464	420 558
Frais de transport et de déplacements	846 932	768 262
Frais de télécommunications	61 274	68 849
Services bancaires et divers	53 270	97 598
<b>TOTAL</b>	<b>3 656 082</b>	<b>3 894 994</b>

### 7.2.3 Autres charges

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/03/2019	31/03/2018
Redevances licences marques	647 643	499 370
Pertes sur créances irrécouvrables	40 874	9 726
Jetons de présence		
Pertes de change	208 359	193 646
Charges diverses de gestion courante	30 309	27 972
Charges diverses/exercices antérieurs		
<b>TOTAL</b>	<b>927 185</b>	<b>730 714</b>

### 7.3 Résultat financier

Montants exprimés en euros

Composantes du résultat financier	31/03/2019	31/03/2018
Intérêts sur prêts des filiales	186 685	86 028
Autres intérêts et produits assimilés	242	190
Reprises sur provisions et transfert de charges	970 710	1 414 289
Gains de change	45 312	3 329
Dotations risques et charges financières	(1 573 959)	(1 328 169)
Intérêts et charges assimilées	(333 780)	(514 588)
Perte de change	(59 443)	(33 861)
<b>TOTAL</b>	<b>(764 233)</b>	<b>(372 782)</b>

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

Montants exprimés en euros

	Résultat réalisé au 31/03/2019	Résultat réalisé au 31/03/2018
Gains de change	149 717	317 629
Pertes de change	(267 802)	(227 507)
Reprise provision perte de change	674 066	1 389 214
Dotation provision perte de change	(773 959)	(1 328 169)
<b>TOTAL</b>	<b>(217 978)</b>	<b>151 168</b>

#### 7.4 Résultat exceptionnel

Montants exprimés en euros

	31/03/2019	31/03/2018
Dotat° provisions exceptionnelles (1)	(14 406 502)	(3 337 000)
Pénalités, amendes	(94 225)	(11 383)
Autres charges exceptionnelles (2)	(8 936 388)	(876 189)
Autres produits exceptionnels	211 659	378 043
Reprise provisions exceptionnelles		1 696 000
Produits de cession d'éléments d'actifs	900	7 940
VNC éléments d'actifs cédés	(576)	(58 302)
<b>TOTAL</b>	<b>(23 225 133)</b>	<b>(2 200 889)</b>

<sup>(1)</sup> Dotat° provisions exceptionnelles dont 7.8 M€ de dépréciation du compte courant TG HK et 5 M€ de provision pour « cash penalties ».

<sup>(2)</sup> Autres charges exceptionnelles dont 7.7 M€ de « cash penalties »

#### 7.5 Ventilation de l'impôt

Montants exprimés en euros

Niveau de résultat	Avant Impôt	Base Imposable	Impôt	Après Impôt
Résultat d'exploitation	(4 538 198)	(4 561 152)		(4 538 198)
Résultat financier	(764 233)	529 711		(764 233)
Résultat exceptionnel	(23 225 133)	(12 964 406)		(23 225 133)
Crédit Impôt Recherche	135 903			135 903
<b>TOTAL</b>	<b>(28 391 660)</b>	<b>(16 995 846)</b>	-	<b>(28 391 660)</b>

#### 7.6 Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et L'Emploie (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- crédit d'impôt pour un montant de 15 598 Euros.

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recrutement, et de prospection de nouveaux marchés.

#### 7.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Montants exprimés en euros

	Assiette	taux	Impôts
<b>Allègements</b>			
Provision C3S		28,00%	
Provision Effort Construction	9 309	28,00%	2 607
Engagement Retraite	56 999	28,00%	15 960
Ecart de conversion passif	2 976 423	28,00%	833 398
<b>TOTAL</b>	<b>3 042 731</b>		<b>851 965</b>

	Assiette	taux	Impôts
<b>Accroissements</b>			
Ecart de conversion actif	1 072 188	28,00%	300 213
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 188</b>		<b>300 213</b>

## 8 AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Effectif moyen

Catégories de salariés	31/03/2019	31/03/2018
Cadres	20	25
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	15	20
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>45</b>

## 8.2 Ecarts de conversion

Montants exprimés en euros

	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	163 471	
Diminution des prêts accordés aux filiales		
Diminution des comptes courants des filiales	756 089	
Augmentation des dettes fournisseurs	134 758	
Augmentation des dettes financières	17 870	
Augmentation des créances clients		314 225
Augmentation des prêts accordés aux filiales		1 626 162
Augmentation des comptes courants des filiales		925 638
Diminution des dettes fournisseurs		110 398
Diminution des dettes financières		
<b>TOTAL ECART DE CONVERSION</b>	<b>1 072 188</b>	<b>2 976 423</b>

## 8.3 Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 56 999 EUR au 31 mars 2019.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

## 8.4 Plan de Stock Options

Un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains directeurs a été décidé pour un total de 790 000 actions par le conseil d'administration du 19 février 2019.

La période d'acquisition a été fixée à un an à partir du 19 février 2019 et la période de conservation de ces actions a été fixée à un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

### 8.5 Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la rémunération de Monsieur **Hugo BRUGIERE**, Vice-Président et Directeur général de CYBERGUN depuis décembre 2015 a été la suivante :

Hugo BRUGIERE – Vice-Président du Conseil d'Administration	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	100 000 €	100 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paielements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
<b>Avantages en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la rémunération de Monsieur **Baudouin HALLO**, Directeur général délégué de CYBERGUN a été la suivante :

Baudouin HALLO – Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	70 000 €	70 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paielements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
<b>Avantages en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	<b>70 000 €</b>

Par ailleurs, la société HBR INVESTMENT GROUP, liée à Monsieur Hugo BRUGIERE et à Monsieur Baudouin HALLO, a en outre réalisé, au cours de l'exercice 2018-2019, des prestations rémunérées en faveur de CYBERGUN et dont la teneur figure dans le rapport spécial sur les conventions et engagement réglementés établis par les commissaires aux comptes.

Monsieur **Claude SOLARZ**, Président de CYBERGUN, n'a reçu aucune rémunération au titre de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Claude SOLARZ – Président du Conseil d'Administration	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paielements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
<b>Avantages en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Administrateurs	Jetons de présence
Monsieur Hervé Lescure	0 €
GUIBOR S. A. S	0 €
Madame Brigitte MANCEL	0 €
Monsieur Dimitri ROMANYSZYN	0 €
Monsieur Laurent PFEIFFER	0 €
Monsieur Hugo BRUGIERE	0 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux non dirigeants. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordée ou constitué en faveur des membres du conseil d'administration.

## 8.6 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Montants exprimés en euros

Rubrique	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations		4 328 130
Créances rattachées à des participations		9 004 877
Autres immobilisations corporelles		
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés		9 401 973
Autres créances		23 475 556
<b>Dettes</b>		
Dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 974 436
Autres dettes		3 441 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
<b>Compte de résultat</b>		
Produits de participations		
Autres produits financiers		186 685
Charges financières		( 25 823)
Autres produits exceptionnels		
<b>Charges constatées d'avance</b>		

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Cybergun USA, Cybergun International, Palco, Tech Group HK, Tech, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie, Spartan DK, Microtrade, Cybergun HK, B4S, Dolomede, Cybergun Japan, Ton marquage et Open space.

**Informations complémentaires sur les provisions relatives aux filiales**

- Provisions sur titres : 3 554 196 €
- Provisions sur prêts : 8 793 000 €
- Provisions sur comptes clients groupe : 2 097 000 €
- Provisions sur comptes courants groupe : 13 778 502 €
  
- Dotation provision sur titres : 800 000 €
- Dotation provision sur prêts groupe : 237 000 €
- Dotation provision pour dépréciation des comptes courants groupe : 8.794.502 €
- Dotation provision pour dépréciation comptes clients groupe : 335.000 €
  
- Reprise de provision sur intérêts courus sur prêts groupe : 296 640,64 €

### 8.7 Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Date dernier ex.clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis à la SIE	Cautions et avals donnés par la SIE	CATF du dernier ex.clos	Résultat du dernier ex.clos	Dividendes encaissés par la SIE dans l'ex.
<b>A - Renseignements globaux concernant les filiales &amp; participations</b>											
<i>Filiales plus de 50% du capital détenu</i>											
Microtrade (Luxembourg)	31/03/2019	25 000	499 398	100%	273 678	273 678			35 000	541 952	
Cybergun Italie	31/03/2019	10 000	(112 587)	100%	2 754 196	-			33 931	(410 546)	
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS Dane mark) (1 EUR = 7,4652 DKK au 31/03/2019)	31/03/2019	16 747	203 842	100%	83 900	83 900			125 768	(378)	
DOLOMEDE	31/03/2019	7 622	(346 643)	100%	3	3			118 066	(43 046)	
TON MARQUAGE	31/03/2019	50 000	(441 539)	100%	500 000	200 000			1 355 419	(701 719)	
OPEN SPACE	31/12/2019	5 000	172 963	100%	700 000	200 000			817 486	(229 999)	
<i>Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>											
CYBERGUN JAPAN (1 EUR = 124,45 JPY au 31/03/2019)	31/03/2019	48 212	(4 073)	33%	16 353	16 353			78 180	(1 478)	
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>											
- Filiales non reprises en A :											
a) Françaises											
b) Etrangères											
- Participations non reprises en A :											
a) Françaises											
b) Etrangères											

### 8.8 Engagements donnés

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Engagements donnés		
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	21 610
Encours du factoring déconsolidé effets à l'encaissement non échus	336	325

(1) Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.

#### Effets à l'encaissement non échus :

Au 31 mars 2019, le montant d'effets à l'encaissement s'élève à 335 508,22 euros.

#### Intérêts sur comptes courants RESTARTED INVESTMENT :

Les intérêts courus calculés au 31 décembre 2016 sur la créance en compte courant de RESTARTED INVESTMENT dans les comptes de CYBERGUN soit 201 K€ ont été abandonnés avec clause de retour à meilleure fortune dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les intérêts courus calculés au 31 décembre 2017 sur la créance en compte courant de RESTARTED INVESTMENT dans les comptes de CYBERGUN soit 180 K€ ont été abandonnés avec clause de retour à meilleure fortune dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

### 8.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période, les obligations convertibles non converties ou ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

Montants exprimés en euros

	31/03/2019	31/03/2018
Résultat par action (€)	-0,916	-0,474
Résultat dilué par action (€)	-0,288	-0,232

## 9 DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

### 9.1 Produits à recevoir

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir/prêts Groupe	
Groupe - intérêts courus s/prêts	620 293
<b>TOTAL</b>	<b>620 293</b>

Produits à recevoir s/fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	63
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>

Produits à recevoir s/clients et comptes rattachés	
Clients - factures à établir	150 251
Groupe - factures à établir	8 064
<b>TOTAL</b>	<b>158 315</b>

### 9.2 Charges à payer

Montants exprimés en euros

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus s/emprunt obligataire	90 000
Intérêts courus s/prêts LMT	4 178
Intérêts courus à payer s/concours bancaires	6 868
<b>TOTAL</b>	<b>101 046</b>

Associés intérêts courus	300 708
--------------------------	---------

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Frs - factures non parvenues	659 918
Groupe - factures non parvenues	16 960
<b>TOTAL</b>	<b>676 878</b>

#### Dettes fiscales et sociales

Dettes provisions pour congés à payer	103 861
Dettes RTT	2 638
Personnel - autres charges à payer	113 122
Charges s/congés payés	52 298
Charges sur RTT	1 373
Organismes sociaux charges à payer	135 228
Provision taxe d'apprentissage	18 336
Provision formation professionnelle continue	4 733
Provision effort construction	11 235
Provision CET	47 569
Provision médecine du travail	2 414
Provision taxe foncière	17 218
Provision taxe/bureaux	8 943
Provision TVTS	1 195
<b>TOTAL</b>	<b>520 163</b>

#### Autres dettes

Divers - charges à payer	237 206
Charges à payer sur licences	884 227
RRR à accorder et autres avoirs	-
Groupe - avoirs à établir	11 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 433</b>

#### 9.3 Charges constatées d'avance

##### Montants exprimés en euros

Charges constatées d'avance	
Charges diverses d'exploitation	99 603
<b>TOTAL</b>	<b>99 603</b>

#### 9.4 Produits constatés d'avance

##### Montants exprimés en euros

Produits constatés d'avance	
Produits constatés d'avance	106 069
<b>TOTAL</b>	<b>106 069</b>

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 11 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
le 11 octobre,  
à 12 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis, sur seconde convocation, au siège de la Société, sur convocation faite par le conseil d'administration.

À cet effet, un avis de seconde convocation a été inséré dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 27 septembre 2019 (n° 116) et un avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales *Affiches parisiennes* du 27 septembre 2019 (n° 39). En outre, des lettres simples de convocation ont été adressées aux actionnaires dont les titres sont détenus au nominatif le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués. Monsieur Sidonio Ferreira, du cabinet BM&A, est présent.

Conformément à l'article R225-95 du Code de commerce, une feuille de présence a été signée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée procède alors à la composition de son bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hugo Brugière, vice-président du conseil d'administration et directeur général de la Société (le « **Président** »).

Monsieur Gérard Posé et Monsieur Jean-Luc Chapelle sont désignés scrutateurs de l'assemblée, en tant que membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Monsieur Jean-Baptiste Roy est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 22.728.799 actions sur les 98.219.602 actions ayant le droit de vote, soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote. Le bureau constate donc que le quorum est atteint pour l'assemblée générale extraordinaire, aucun quorum n'étant requis pour l'assemblée générale ordinaire statuant sur seconde convocation.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire de l'avis de seconde convocation inséré dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 27 septembre 2019 et du journal d'annonces légales *Affiches parisiennes* du 27 septembre 2019 contenant l'avis de seconde convocation ;
- une copie de la lettre adressée aux actionnaires nominatifs ;
- une copie de la lettre adressée aux commissaires aux comptes, accompagnée des avis de réception ;
- les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ;

- le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements réglementés ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- le rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, établi en l'absence de communication du rapport du conseil d'administration ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée ;
- le rapport du conseil d'administration sur les résolutions ; et
- le rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.

Le Président indique qu'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de points ou de nouveaux projets de résolution émanant des actionnaires.

Il rappelle, en conséquence, que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**À titre ordinaire**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

(...)

**À titre ordinaire**

25. Pouvoirs pour formalités

Le Président fait alors une brève allocation aux actionnaires et déclare la discussion ouverte. S'en suit alors un échange entre le Président et les actionnaires.

Après cet échange, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

### À titre ordinaire

#### **Première résolution** (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

<b>Résultat des votes</b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
22.738.517	0	700

Cette résolution est donc **adoptée**.

#### **Deuxième résolution** (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

<b>Résultat des votes</b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
22.738.517	0	700

Cette résolution est donc **adoptée**.

#### **Troisième résolution** (Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2019)

Il est relevé par un actionnaire que les chiffres mentionnés dans le projet de résolution étaient erronés, ce qui est confirmé par le commissaire aux comptes présent. Les chiffres exacts sont rétablis.

En conséquence, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019, qui s'élève à 28.391.660,94 euros, au compte « Report à nouveau ».

Par suite de cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'élève dorénavant à (40.066.745,00) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'au titre des trois exercices précédents, (i) aucun dividende n'a été mis en distribution, et (ii) aucun revenu éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ou non éligible à cet abattement n'a été distribué.

<i>Résultat des votes</i>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>22.724.117</i>	<i>0</i>	<i>15.100</i>

Cette résolution est donc **adoptée**.

(...)

**À titre ordinaire**

***Vingt-cinquième résolution (Pouvoirs pour formalités)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

<i>Résultat des votes</i>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>22.738.517</i>	<i>0</i>	<i>700</i>

Cette résolution est donc **adoptée**.

\* \* \*

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. L'assemblée est donc levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le bureau de l'assemblée.

**CYBERGUN**  
société anonyme au capital de 48.520.447,80 euros  
siège social : 40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

\*\*\*\*\*

Extrait certifié conforme.



**Jean Baptiste Roy**  
Directeur juridique  
Secrétaire de l'assemblée générale mixte du 11 octobre 2019

